



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Côte-d'Or  
**COMMUNE DE THOREY EN PLAINE**

42 Route de Dijon  
21 110 THOREY EN PLAINE  
Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.  
E-mail : [mairie@thoreyenplaine.fr](mailto:mairie@thoreyenplaine.fr)

**CRAL**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2014 de 18h30 à 20h30**

Présents : G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / P. CATTEAU / K. CHEDAL / N. CHEVASSON / F. COTTIN / J. MORÉ / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / JJ. VIGOT.  
Absents excusés : S. BONIN (proc à G. BRACHOTTE) / S. GODRIE (proc à K. CHEDAL) / M-J. JACQUIER (proc à P. BERTHIOT) / E. RIONDET (proc à N. CHEVASSON).  
Secrétaire : F. COTTIN

La séance est ouverte à 18h30.

**1) Présentation de l'étude de faisabilité de la chaufferie collective biomasse**

Le Maire propose de reporter ce point à un prochain Conseil Municipal pour plusieurs raisons. Premièrement, le représentant de la société ayant réalisé l'étude a prévenu, dans l'après-midi, d'un problème personnel grave. De plus, il reste pour le Maire, encore trop de questions sans réponse de la part du cabinet d'études et de la mission d'accompagnement du Conseil Général. Il souhaite avoir tous les renseignements avant de présenter cette étude au conseil.

**2) Compte rendu de la réunion VNF/Région**

Le Maire accompagné de MM JJ. VIGOT, P. BERTHIOT et J. MORÉ se sont rendus au Conseil Régional de Bourgogne en présence de VNF et du cabinet du Président Patriat pour faire le point sur le dossier de réhabilitation de la maison éclusière. Il est convenu qu'un appel d'offres sera réalisé courant janvier et que VNF établisse une convention temporaire d'occupation de la maison éclusière afin de permettre l'étude, l'analyse puis les travaux. Cette convention permettra de couvrir la municipalité pendant le temps de la procédure de cession/déclassement.

**3) SICECO : étude d'enfouissement**

Le SICECO nous informe que notre demande d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public concernant la rue du Canal, a été retenue pour la programmation des travaux 2015. Les travaux sont estimés à 150 000 € HT avec une prise en charge de 50% par le SICECO. Soit un reste à charge estimé compris entre 70 000 € et 80 000 € HT.

Pour finaliser le projet, il est nécessaire de donner un accord sur l'engagement de l'étude d'un montant de 3 600 € TTC. Ce montant ne sera pas facturé à la collectivité si celle-ci réalise les travaux.

Le Conseil adopte à l'unanimité soit 15 voix pour.

**4) Convention avec Rouvres en Plaine pour l'accueil de loisirs 2014**

Comme chaque année, il convient de conventionner avec Rouvres en Plaine pour partager au prorata du nombre de jours enfants, le reste à charge pour les deux collectivités. Il s'agit de la dernière année de conventionnement puisque l'intercommunalité a repris la compétence depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014. La convention s'applique donc pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 août 2014.

Après lecture des modalités de calcul du reste à charge, le Conseil approuve à l'unanimité soit 15 voix.

**5) Constitution d'une commission d'appel d'offres**

La commission d'appel d'offres est une commission composée de membres à voix délibératives, issus de l'assemblée délibérante. Elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres, élimine les offres non conformes à l'objet du marché, choisit l'offre la plus avantageuse et attribue le marché. Elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux.

Pour notre commune, cette commission est composée du Maire, Président de la commission, de trois titulaires et de trois suppléants.

Le Maire, après consultation des conseillers, propose :

-comme titulaire : Mme K. CHEDAL, MM P. BERTHIOT et J. MORÉ

-comme suppléant : Mme S. GODRIE, MM JJ. VIGOT et S. BONIN

La constitution de la commission d'appel d'offres est approuvée à l'unanimité.

#### **6) Points informations des adjoints**

Concernant les travaux, les questions ont été abordées lors des points précédents.

Concernant la vie associative, Mme N. CHEVASSON informe le conseil que les tables et les bancs demandés par les associations ont été commandés et livrés. Le Maire précise que ce matériel sera mis à la disposition des citoyens de notre village moyennant une participation financière modeste. Le règlement de location sera modifié en conséquence. Mme N. CHEVASSON précise également que les totems de déjection canine demandés par le CMJ ont été commandés.

#### **7) Informations et questions diverses**

- Décision Modificative : après mandatement des payes, il manque 2 422,44 € au chapitre 012. Ce dépassement s'explique essentiellement par le montant des cotisations (CDG, CNFPT....) qui sont versées à la fin de chaque trimestre. Il s'agit d'un rééquilibrage des lignes budgétaires et en aucun cas d'une modification d'équilibre global du budget communal. Le Maire propose de prendre 2 500 € au chapitre 011.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

- Assurance : après la résiliation de la société Allianz, il convenait de trouver une nouvelle assurance pour les bâtiments communaux. Après consultation, il apparaît que GROUPAMA est l'assurance la plus conforme aux besoins de la collectivité. Après présentation des avantages/inconvénients au conseil, le Maire propose de retenir la société GROUPAMA pour l'assurance des bâtiments communaux.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

- Opération « cœur de village » : en marge de la réunion avec VNF, le Maire a présenté les autres projets à la région. Celle-ci lui a indiqué qu'il était encore possible de rentrer dans une opération « cœur de village ». Pour cela, il fallait approuver le lancement d'une étude préalable comprenant, sans être exhaustif, un diagnostic architectural et paysager, une étude de faisabilité des principaux projets et les subventions monopolisables. Cette étude est subventionnée à 80% pour un montant maximum d'étude de 1 300 € HT.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

- Edito : le Maire informe qu'un Edito sera distribué dans les boîtes aux lettres d'ici Noël.
- CCAS : le Maire tient à remercier tous les membres du CCAS pour leur investissement en particulier Mmes Annie PELLETIER et Valérie LEPINE ainsi que MM Daniel CHAMBALS et Michel PLATHEY. Mme CHEVASSON informe que les colis de fin d'année seront distribués avant Noël par tous les membres du CCAS.
- Décorations de Noël : un groupe de travail sera mis en place avec une planification sur la mandature pour améliorer et développer les décorations dans le village au moment des fêtes de fin d'année.
- Problèmes des égouts : un diagnostic a eu lieu par le syndicat de la Racle et la SAUR et sera présenté au Maire courant janvier.
- INSEE : le Maire informe que la population recensée par l'INSEE est de 1072 habitants.
- Vœux du Maire : 9 janvier 2015 à 19h00 à la salle polyvalente.

\*\*\*\*\*

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 23 décembre 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 23 décembre 2014

Mairie de Thorey en Plaine

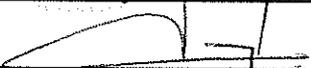
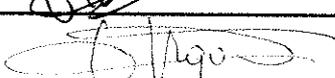
N° INSEE : 21632

## Séance du 17/12/2014 à 18h30

## N° d'ordre, objets et n° feuillet/page des délibérations prises durant la séance :

14-74	- SICECO : étude enfouissement	- 173
14-75	- Convention avec Rouvres en Plaine pour l'accueil de loisirs 2014	- 175
14-76	- Constitution d'une Commission d'Appel d'Offres	- 177
14-77	- Assurance	- 179
14-78	- Opération "coeur de villages-villages avenir"	- 181

## Membres présents :

NOMS Prénoms	Signatures	Observations
BERTHIOT Paul		
BRACHOTTE Gilles		
CATTEAU Philippe		
CHEDAL Karine		
CHEVASSON Nelly		
COTTIN Francine		
MORE Jacques		
PELLETIER Sylvain		
PLATHEY Marie-Madeleine		
ROBERT Gilles		
VIGOT Jean		

## Procurations :

M. BONIN Sébastien donne pouvoir à M. BRACHOTTE Gilles,  
 Mme GODRIE Sophie donne pouvoir à Mme CHEDAL Karine,  
 Mme JACQUIER Marie-Josèphe donne pouvoir à M. BERTHIOT Paul,  
 Mme RIONDET Emmanuelle donne pouvoir à Mme CHEVASSON Nelly

## Membres excusés :

BONIN Sébastien , GODRIE Sophie, JACQUIER Marie-Josèphe, RIONDET Emmanuelle

## Secrétaire de séance :

COTTIN Francine